

lité, pour ainsi dire, au nom des Canadiens, pour que le gouvernement fédéral s'occupe davantage de fournir des parcs et des installations de loisirs dans les régions urbaines et leurs alentours. Ici, je fais une distinction entre ce genre d'espace récréatif ou d'espace vert et les parcs nationaux auxquels le député vient de faire allusion.

Si j'ai bien compris, cette motion souligne avant tout la nécessité de créer des parcs autour des villes en expansion, car si le gouvernement fédéral ne joue pas un rôle plus actif, nous en arriverons au point où il ne restera plus d'espace pour ces parcs. En fait, c'est bien ce qui se passe aujourd'hui dans le secteur que le député de Peel-Sud et moi-même représentons.

Il est indispensable, je crois, de tenir des consultations au plus haut échelon entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, afin d'établir un programme ou un calendrier d'aménagement de parcs. Nous voulons tous éviter ce qui pourrait sembler être des mesures unilatérales ou l'adoption de mesures unilatérales comme celles dont nous avons été témoins l'an dernier lorsque le gouvernement fédéral a annoncé tout à coup et peut-être par coïncidence en pleine campagne électorale qu'environ 80 millions de dollars seraient dépensés pour aménager un parc en bordure du lac à Toronto. Je ne crois pas que la résolution permette, et je sais que telle n'était pas l'intention du député de Peel-Sud, au gouvernement fédéral de faire concurrence aux provinces ou aux municipalités dans le domaine de l'aménagement de parcs, mais qu'elle incite plutôt ces trois échelons de gouvernement à formuler une politique conséquente et logique qui assurera, au fur et à mesure que les villes s'accroîtront et s'étendront, la préservation de terres à l'intention des résidents actuels et futurs.

Sous ce rapport, il convient peut-être de faire remarquer que le mot «parc» suggère plus d'un usage. Il y a des parcs dotés d'installations de récréation, avec toutes sortes de jeux, des piscines, des terrains de stationnement, des services, des débits d'alimentation et ainsi de suite. A toutes fins pratiques, ce sont des lieux de récréation plutôt que des espaces de verdure. Il existe d'autres endroits qui ont une plus grande valeur esthétique et dont l'état naturel peut être conservé à peu près tel quel. Les gens y ont l'occasion de connaître la nature qui n'a pas été fondamentalement transformée ou aménagée par l'homme.

● (1730)

Comme le mentionnait le député de Peel-Sud, à la périphérie de la région de Toronto, la Commission régionale de conservation du Toronto métropolitain est en train de mettre sur pied un réseau de zones de conservation. Dans le domaine de l'utilisation des parcs, où il est question d'état naturel ou de conservation, la participation et l'initiative fédérales ont sûrement leur raison d'être. On a tendance à trop structurer les parcs. Certains services de récréation et de parcs municipaux ont tendance à installer beaucoup d'équipement dans la verdure, à l'aménager et à y établir des règles et règlements. Au bout d'un certain temps, l'endroit devient un terrain de jeux et de récréation au détriment des arbres et des plantes. Les arbres, les plantes et l'état naturel sont aussi importants aux besoins physiques et spirituels d'une population urbaine que les installations récréatives des terrains de jeux.

D'une manière générale, on pense que s'il y a un parc, il doit y avoir des installations récréatives. Ainsi, de belles étendues de verdure irremplaçables sont englouties pour faire place à des stades, des patinoires, et des centres communautaires qui pourraient bien être situés dans d'au-

Parcs de loisirs

tres zones peuplées de la ville, étant donné qu'il faut y ajouter des terrains de stationnement et que cela amène beaucoup de circulation. Avant longtemps, ce qui était un parc relativement conservé devient un endroit où fourmiller et les humains et les voitures.

J'espère que la présente résolution tiendra compte de l'initiative fédérale de manière à permettre aux autorités provinciales ainsi qu'aux services nationaux des parcs d'exercer un meilleur contrôle sur l'utilisation des terrains dans les parcs provinciaux. En ces dernières années, des controverses se sont élevées concernant l'utilisation du terrain dans le parc provincial Algonquin en Ontario et le parc Quetico. Je ne m'attarderai pas sur ces controverses. J'estimais alors et j'estime encore que si le gouvernement provincial avait plus de choix en matière financière, il pourrait peut-être abandonner progressivement plus rapidement et plus efficacement, l'utilisation qu'il fait actuellement des parcs qui n'est pas réellement compatible avec la conservation et la protection de la faune et le maintien de l'équilibre écologique.

Je signale un point que le député de Peel-Sud a soulevé, à savoir que la présente résolution pourrait suggérer au gouvernement fédéral d'aider les municipalités afin de leur permettre d'utiliser ces terrains à des fins récréatives, car, en fait, ils ont été rendus inutilisables pour toute autre fin par suite des décisions prises par les gouvernements fédéral et provincial. Le terrain avoisinant l'aéroport international de Toronto en est un bon exemple. Lors d'une séance du comité il y a quelques semaines, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Marchand) si son ministère ou le gouvernement avait l'intention d'aider le quartier d'Etobicoke, ou la municipalité de Mississauga, ou les deux à doter ce terrain, où l'on ne saurait présentement rien faire d'autre, des installations nécessaires à toutes les formes de loisirs, et de fournir une aide financière aux municipalités. Il ne faut pas s'attendre que les municipalités, si lourdement chargées financièrement, prendront seules l'initiative d'une telle entreprise.

En terminant, j'appuie les principes dont s'inspire la résolution. J'ose espérer qu'elle permettra au gouvernement d'aller de l'avant sans insister pour que les autorités provinciales ou municipales acceptent d'avance des projets de parcs déjà établis mais qu'elle l'encouragera à participer pleinement à une planification commune, de concert avec les provinces et les municipalités. Ainsi, nous aurions des parcs destinés aux activités récréatives, en d'autres termes des parcs organisés, et des secteurs laissés à l'état sauvage ou des zones de conservation. Les provinces devraient toucher l'aide dont elles ont besoin pour arrêter la destruction des zones de verdure déjà désignées et pour aider les municipalités à rendre utiles les terrains rendus inutilisables à d'autres fins par décisions des divers paliers de gouvernement.

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'intervenir au sujet de cette motion proposée par le député de Peel-Sud (M. Blenkarn). J'ai été quelque peu troublé et j'aimerais faire quelques remarques au sujet de la façon commode avec laquelle le député a présenté sa motion favorisant essentiellement une politique de parcs urbains, et au sujet de sa façon commode d'écarter le remembrement de 86 acres à Toronto sur le bord du lac. La seule critique que le député formule semble porter sur un manque de consultation. Je dois dire que c'est un peu fort. En fait, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) a présidé une réunion tenue à l'hôtel de ville de Toronto. Cette réunion a été annoncée dans les journaux de Toronto et quelque 200 membres du public y ont parti-